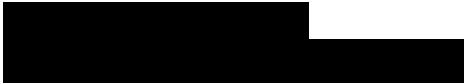




PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} aout 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.225



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 25 juillet dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Liste de toutes les inspections et interventions faites par le MSSS concernant la loi sur le tabac et la loi encadrant le cannabis et ce, pour la période du 25 mai 2024 au 25 juillet 2024. » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu de l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

En effet, la communication de ces informations serait susceptible d'entraver des enquêtes en cours.

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

pour Annie Larivière

p. j. 3